

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 11

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTE : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°7/2024****Date de la convocation du Comité syndical** : trois avril deux mille vingt-quatre**Date de la séance du Comité syndical** : neuf avril deux mille vingt-quatre

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 28 mars 2024, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Membres présents : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Jérémy PIC, Alain RAYNALDY, Benoit REVEL, Christine VERLAGUET dont en visioconférence : Sébastien BLANC, Noël LAFOURCADE.**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative** :

Élisa GRÉGOIRE, Oriane BONNAL, Vincent THOMAS, Lionel FABRE, Pierre-Étienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHAC**OBJET : Approbation du Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques du bassin
versant du Lot amont pour la période 2024-2029**Le Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques du bassin versant du *Lot amont 2024-2029* a été élaboré par les techniciens rivières du SMLD.

Cet outil de gestion aide les collectivités à formaliser leur politique d'intervention en matière de gestion des cours d'eau. En application des articles L211-7 et L215-15 du code l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les syndicats mixtes, peuvent entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations visant à l'aménagement et la gestion de l'eau, présentant un caractère d'intérêt général.

L'objectif est d'assurer une gestion cohérente sur les cours d'eau du bassin versant Lot-Dourdou, exigé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne (SDAGE) 2022-2027 et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lot Amont.

Suite à une consultation des élus, des représentants d'usagers et des différentes administrations et à de nombreux états des lieux de terrain, les actions envisagées et détaillées dans le dossier établi à cet effet concerneront 4 axes :

- Axe A : Gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant
- Axe B : Acquisition de connaissances, restauration et maintien du bon état des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant
- Axe C : Accompagnement des collectivités et des riverains
- Axe D : Communication et sensibilisation


Ainsi, il convient :

- d'approuver le projet de PPG 2024-2029,
- d'autoriser le SMLD à porter ce programme d'actions pour le compte de ses membres,
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 AVR. 2024**

Bureau du courrier

Paraphe : 

page n° - 11 -

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de PPG 2024-2029,
- **AUTORISE** le SMLD à porter ce programme d'actions pour le compte de ses membres,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

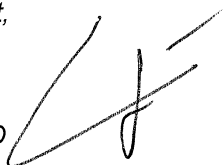
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 10 avril 2024

Le Président,

Éric PICARD



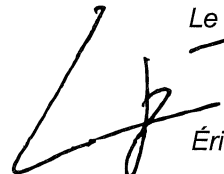
Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 11 AVR. 2024

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr